

Testament politique de Hattusili I^{er} : encore et toujours

Emilia Masson

Paris

Les documents relatifs à la fondation du royaume hittite, ou encore à la toute première période de son existence nous éclairent, directement ou indirectement, sur la personnalité exceptionnelle du roi fondateur, Hattusili I^{er}. D'emblée on lui avait reconnu les qualités de stratège. Au gré des découvertes il se révèle également comme un fin diplomate, alors que ses talents d'homme d'Etat forcent de plus en plus l'admiration. Talents que l'on mesure au premier chef à l'aune de l'appareil dont il s'était doté, une chancellerie parfaitement structurée et d'une efficacité sans faille. Au sein d'un royaume d'autant plus précaire car naissant des cendres d'un autre, c'est à ce véritable « brain trust » qu'il revenait de poser les jalons du nouveau pouvoir en lui donnant des formes légales, en cherchant aussi à imposer la personnalité du roi fondateur à une population conquise ainsi que son autorité à tous ses sujets. A travers d'habiles manœuvres, cette chancellerie se devait également de favoriser la fusion entre les conquérants et la population conquise. De tels efforts se manifesteront au premier chef dans le domaine spirituel : tout en consignait traditions, coutumes, croyances et pratiques des nouveaux venus, elle va procéder à de subtils syncrétismes religieux hittito-hattis. Sur la scène internationale, sa mission consistera à définir le nouveau royaume par rapport aux états voisins, voire à établir sa notoriété¹.

Entreprise méthodique et inlassable, la première chancellerie hittite s'évertue en conséquence à élaborer une grande variété de textes qui, d'une manière ou d'une autre, chercheront tous à servir une seule et même cause, celle du nouveau monarque². Des scribes hittites, hurrites, akkadiens et, peut-être même hattis, sont mis à contribution pour fixer de telles compositions sur tablettes. Celles qui nous sont parvenues jusqu'à présent soit dans leur version originale soit à travers les copies plus récentes nous mènent à des observations suivantes :

1) La mise à profit combien judicieuse de l'écrit dans les affaires d'Etat par cette première chancellerie témoigne sans équivoque que les conquérants nésites avaient été bel et bien familiarisées avec l'écriture cunéiforme avant la fondation de leur nouveau royaume.

¹ Curieusement, le rôle de cette première chancellerie hittite ainsi que ses méthodes ont rarement fait l'objet d'un examen systématique, cf. brèves mentions chez G. Pugliese Carratelli, *La parola del passato* XLIX (1994), pp. 405-6 qui attire l'attention sur la mise en forme définitive des documents officiels par les scribes et chez B. J. Collins, "Hattusili I, The Lion King", *JCS* 50 (1998), pp. 15-20, qui, en vantant les réalisations de Hattusili I^{er}, met implicitement en valeur sa chancellerie, p. 20 : "Out of nowhere, Hattusili I brought this young civilization to a level of literary and political achievement..."

² Dans ces conditions on peut difficilement suivre S. de Martino, *Annali e Res Gestae antico ittiti*, Stud. Med. 12, Series Hethaea 2. Pavia 2003, p. 9, qui attribue cette diversité de genres littéraires pendant le règne de Hattusili I^{er} à « una fase di sperimentazione ».

Une pareille maîtrise excluait *ipso facto* la théorie généralement admise au sujet de l'emprunt du répertoire cunéiforme par les Hittites lors des campagnes syriennes de Hattusili I^{er}. Aussi, la présence à Kültepe de tablettes montrant un ductus paléo-babylonien et proche des premiers cunéiformes hittites vient-elle confirmer ce qui s'avérait déjà comme une évidence³.

2) Les rédactions issues de cette première chancellerie posent les jalons de la littérature hittite mais font preuve aussi de quelques spécificités qui, on le sait, ne survivront pas à l'ancien royaume. Sur le plan formel, leur style garde un caractère rudimentaire et toujours proche de l'expression orale. De ce fait il est souvent gauche, elliptique ou allusif alors que les imprécisions de la langue rivalisent avec des non-dits ou des sous-entendus.

3) La structure de ces textes montre pour la plupart un caractère composite ou l'articulation logique entre les passages ou épisodes qui se suivent ne se laisse pas dévoiler à premier abord et peut induire en erreur les lecteurs modernes que nous sommes⁴.

4) Pour ce qui concerne le mode d'expression, ces rédactions recourent avec brio à une symbolique multiple, font alterner habilement réalité et métaphore, pratiquent imperceptiblement le transfert du concret à l'abstrait, associent les récits historiques aux légendes et affabulations mythiques.

5) Chaque catégorie de ces documents archaïques connaît un lot de motifs, de formules, de clichés ou de figures de style qui lui sont propres. Aussi, le recours à de telles tournures ou encore à une phraséologie toute faite dans les textes du même genre laisse-t-il entrevoir la mise au point d'un procédé visant à faciliter leur élaboration.

6) Les documents bilingues, hittito-akkadiens et hittito-hattis, issus de la première chancellerie reflètent également cette même organisation parfaite qui ne laisse rien au hasard et soigne l'opportun avec habileté et diplomatie. Les premiers, destinés à usage externe, sont mis au service de la propagande : les Annales du roi-fondateur et son Testament politique en sont les exemples les plus éloquents. Les seconds, voués à l'usage interne, traitent essentiellement des croyances et pratiques religieuses en rapport avec le nouveau royaume et

³ K. Hecker, "Zur Herkunft der hethitischen Keilschrift", *SCCNH* 8 (1996), pp. 292-303, dont les exégètes trouvent une confirmation et un complément avec la découverte d'une lettre de Hattusili I^{er}, cf. M. Salvini, "Una lettera di Hattusili I relativa alla spedizione contro Hahhum", *SMEA* 34 (1994), pp. 63-80 ainsi que d'un prisme du roi Tunip-Tessup, cf. M. Salvini, *The Habiru Prism of King Tunip-Tessup of Tikunani*. Rome 1996 ; également W. Röllig, *WO XXVIII* (1997), p. 199. A ces données pourtant convaincantes, J. Klinger, "Wer lehrte die Hethiter das Schreiben ?", *Acts of the IIIrd International Congress of Hittitology, Çorum, Sept. 16-22 1996*. S. Alp - A. Süel éd. Ankara 1998, pp. 365-374, oppose des considérations plus ou moins confuses visant à concilier des faits nouveaux et la théorie généralement admise sur l'emprunt du répertoire paléo-babylonien pendant le règne de Hattusili I^{er} ; de telles tentatives l'amènent à envisager, p. 374, qu'au début les Hittites auraient eu recours à des "spécialistes" étrangers et que leur première chancellerie n'avait pas encore trouvé son caractère propre, "Einen Kanzlei-Stil gab es nicht". (!)

⁴ Pour ces spécificités rédactionnelles de la première chancellerie hittite voir déjà E. Masson, "The Indo-European Schema of the ritualized Foundation of the Kingdom and the Notion of the 'Complete Society'", *Offizielle Religion, lokale Kulte und individuelle Religiosität*. M. Hutter - S. Hutter-Braunsar éd. (AOAT 318). Neuchirchen - Vluyn 2004, pp. 287 sqq. à propos du texte KUB 29.1-3 (CTH 414).

avec son fondateur⁵. Aussi, offrent-ils plus d'un témoignage sur le vif du processus de fusion entre les Hattis et les Hittites.

7) Enfin, grâce à la production intense de cette chancellerie on peut glaner aussi quelques survivances de l'héritage spirituel dont les conquérants nésites avaient été dépositaires. Peu explicites et encore moins didactiques, ces rédactions archaïques les font intervenir de manière allusive et souvent allégorique ou encore les glissent subrepticement dans un récit, voire au détour d'un épisode ou même d'un passage. Aussi, l'intelligence de ces éléments hérités, déjà difficile en soi, s'est-elle égarée le plus souvent sur des voies obscures hatties, avant même de rechercher une solution possible dans les survivances analogues chez d'autres ethnies indo-européennes.

Aux exemples déjà élucidés grâce à la méthode comparative⁶, j'ajouterai ici à titre d'illustration le passage initial de la dite Chronique de Puhanu (CTH 16) qui, à travers un ensemble d'épisodes ou images hautement symboliques, narre les campagnes et conquêtes en Syrie du nord le plus probablement de Hattusili I^{er}⁷. Ce texte s'ouvre en effet sur un rituel qui est opéré sans doute sur la personne du roi, 2-9 :

« Ainsi parle Puhanu, serviteur de Sarmassu...Un homme (le roi) s'est vêtu d'une tenue colorée. Sur sa tête est posé un panier et il tient son arc dans la main. Et alors il appelle à l'aide : "Qu'ai-je fait, qu'ai-je fait ? Pourquoi agissez-vous ainsi sur moi et m'attachez ce joug ? De cette manière je viens apporter sans cesse la glace (le froid de la mort) dans ce panier. Et je bataille sans cesse et détruis le pays avec cette flèche et elle porte aussi atteinte à leur cœur". »

Cette description brève mais chargée de symboles avait paru déjà suffisamment éloquente à O. Soysal pour y envisager à juste titre un rituel militaire, « ein Kriegsritual » avec des prémices d'un rituel de substitution⁸. Mais, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, Soysal recherche des comparaisons à ce scénario dans les traditions proche-orientales et, faute de mieux, propose des rapprochements avec des rituels néo-assyriens.

⁵ Commentaires sur ces deux catégories de documents bilingues dans la première période du royaume hittite, sur la sélection méthodique de leurs sujets et leurs buts respectifs chez E. Masson, "Le bilinguisme hittito-hatti", *Mosaïque de langues, mosaïque culturelle, Le bilinguisme dans le Proche-Orient ancien*. F. Briquel-Chatonnet éd. Paris 1996, pp. 26 sqq., avec bibliographie. A compléter désormais par les données citées chez J. Klinger, *Untersuchungen zur Rekonstruktion der hattischen Kultschicht*. (StBoT 37). Wiesbaden 1996, pp. 6 sqq.

⁶ Qui ont fait l'objet d'une étude plus développée chez E. Masson, *Les Douze dieux de l'immortalité*, Paris Les belles lettres 1989, *passim* et *Le combat pour l'immortalité*. Paris 1991, *passim* et plus récemment Masson, *Offizielle Religion*.

⁷ Pour ce texte, sa transcription et traduction commentée on se référera à l'excellente étude de O. Soysal, "KUB XXI 4 + KBo III 41 und 40 (Die Puhanu-Chronik). Zum Thronstreit Hattusilis I.", *Hethitica* VII (1987), pp. 173-253 ainsi qu'à celle qui vient à la suite, "Beiträge zur althethitischen Geschichte (I), Ergänzende Bemerkungen zur Puhanu-Chronik und zum Menschenfresser-Text", *Hethitica* XIV (1999), pp. 109-145. Enfin, en dernier lieu nouvelle traduction et étude de ce document par A. Gilan "Der Puhanu-Text – Theologischer Streit und politische Opposition in der althethitischen Literatur", *AoF* 31/2 (2004), pp. 271 sqq., qui analyse plus particulièrement sa structure et insiste à juste titre sur le caractère commun de ses divers épisodes.

⁸ Soysal, *Hethitica* XIV (1999), pp. 110-111.

Rapprochements qui ne reposent sur aucune idéologie commune et se limitent uniquement à certains aspects d'ordre formel. L'hypothèse d'un rituel guerrier est acceptée par F. Imparati et S. de Martino qui voient en outre dans les justifications du roi une sorte de rédemption pour les crimes et offenses qu'il aurait commis⁹.

A ce rituel insolite qui n'a trouvé jusqu'à présent aucune explication convaincante¹⁰, l'héritage indo-européen offre, me semble-t-il, l'analogie la plus plausible aussi bien pour l'idéologie que pour la forme. Il s'agit précisément d'un concept guerrier selon lequel toute victoire produit souillure, souillure inévitablement causée par le sang des combats¹¹ et qui, pour cette raison, veut expiation, voire purification¹². Si le scénario de ces expiations rituelles n'est pas très bien connu, on sait néanmoins que le passage sous le joug en constituait l'acte essentiel : moyen de désacralisation, il incarnait le transfert d'un monde à l'autre, voire le retour du surnaturel à l'ordinaire. L'importance de ce rite se mesure le mieux dans la Rome primitive où il avait revêtu la forme d'une cérémonie officielle ayant pour but de marquer la date du 1^{er} octobre comme fin de la saison militaire¹³. A cette occasion les guerriers repassaient du domaine de Mars déchaîné à celui de Mars qui préside la paix, passage qui leur imposait à se désacraliser et se nettoyer aussi des violences. Dans le texte hittite de telles violences qui appellent la purification sont énumérées par le roi : il bataille sans cesse, il détruit les pays, il tue.

Passons à présent au Testament de Hattusili I^{er}. Loin de relater un discours spontané du roi sur son lit de mort¹⁴, discours qui, encore de nos jours, continue à leurrer les esprits innocents ou à attendrir les âmes sensibles, il offre le parangon même des rédactions magistrales et parfaitement raisonnées dont la première chancellerie hittite avait le secret. C'est en conséquence à la lumière de ces textes qu'il convient de l'analyser au premier chef. A commencer par sa structure où l'on décèle sans peine une compilation savamment articulée dont les épisodes se suivent et se complètent dans une logique rigoureuse. Tout en retraçant le bilan d'un règne ils visent, chacun à sa manière, à atteindre un seul et même but : imposer le jeune Mursili comme successeur à l'intérieur du pays (version hittite) et sur la scène internationale (version akkadienne). Le mode rédactionnel de ce testament *sui*

⁹ Et qui, pour cette raison, cherche à regagner la faveur des dieux, F. Imparati - S. de Martino, "More on the so called 'Puhanu Chronicle'", *Hittite Studies in Honor of Harry A. Hoffner Jr.* G. Beckman - R. Beal - G. McMahon éd. Winona Lake, Indiana 2003, pp. 256-257.

¹⁰ Elles sont résumées dans le long commentaire que consacre à ce rituel Gilan, *AoF* 31/2 (2004), pp. 281-287, où, selon lui, l'orateur n'est pas le roi mais son opposant, voire son blasphémateur ("Lästerer") d'Arinna.

¹¹ Qui dans le passage hittite serait incarnée métaphoriquement, comme le suppose Soysal, *Hethitica* XIV (1999), pp. 112-3, par le terme *eka-* signifiant ici "destruction, mort".

¹² Le concept indo-européen relatif à la souillure due aux violences nécessaires lors des batailles et au sang versé par la même occasion ainsi que des purifications qu'il entraînait est analysé par Georges Dumézil, *Heur et Malheur du guerrier*. Flammarion 1985, pp. 36 sqq., qui se penche en particulier sur les faits indiens et romains.

¹³ Cérémonie qui fait pendant à celle qui avait lieu le 1^{er} mars et marquait l'entrée des armées en campagne, cf. Dumézil, *Heur et Malheur*, p. 37.

¹⁴ Ainsi par exemple O. R. Gurney, *The Hittites*. London 1990, pp. 141-2 qui est suivi par d'autres spécialistes.

generis ne déroge pas non plus à la pratique habituelle de l'époque : des motifs originaux y alternent avec des passages ou des éléments figurant dans des écrits similaires et sont formulés le plus souvent à l'aide d'une phraséologie toute faite ou avec des figures de style courantes pour cette période¹⁵.

Deux notes plus personnelles, voire attendrissantes, encadrent, pour ainsi dire, symétriquement cette série de propos raisonnés : la description du roi sur son lit de mort au début et l'appel pathétique que le roi fait à la dame Hastayar à la fin. Appel qui tranche à dessein avec le style général du texte et de ce fait déroute, voire même, induit en erreur les lecteurs cartésiens que nous sommes. Loin de résulter d'une méprise du scribe qui aurait fait un « reportage en direct » (“reportage of a live event”) comme l'affirme Craig Melchert¹⁶, ce paragraphe - obéissant à une logique qui n'est pas la nôtre - figure au contraire comme une suite cohérente aux paroles adressées à Mursili :

«Le grand roi, labarna, répète à la dame Hastayar : “ Ne me délaisse pas ! Non !” Afin que le roi ne lui parle pas ainsi les Fils du palais disent : “Voici qu'elle est toujours en train d'interroger les Vieilles”. Et le roi répond ainsi : “Maintenant est-elle encore en train d'interroger les Vieilles ? Je ne (le) sais pas. Mais je répète (à Hastayar) : ne me délaisse pas ! Non ! C'est à moi que tu dois demander à nouveau et je te dévoilerai (le sens) de mes paroles : lave-moi comme il se doit et tiens moi sur ta poitrine ! Et, sur ta poitrine, protège-moi une fois dans la terre ».

La raison d'être de cette emphase finale à spontanéité bien calculée n'est pas à rechercher dans les propos plus ou moins énigmatiques du roi. Elle est à glaner, me semble-t-il, à travers l'infra-discours de ce document pris dans son intégralité. Car, si le roi déploie toute une série d'arguments pour imposer le jeune Mursili comme son successeur, il passe en revanche sous silence sa mère. Silence à première vue surprenant mais qui dans l'esprit des habiles rédacteurs de ce testament correspondait à une intention précise: mettre en exergue la mère de Mursili, - subtilement et fort opportunément - dans ce dernier passage qui concerne la personne intime du roi mourant. En demandant à la dame Hastayar, dont le nom n'est précédé d'aucun titre, d'accomplir sur sa personne ce qui devait constituer le rite essentiel pour un roi défunt, Hattusili se répand en sentiments et cherche du réconfort auprès de celle qui fut sans doute sa dernière favorite¹⁷. Pourtant, sa position continue à poser problème aux spécialistes non sans faire couler des flots d'encre : guidés plutôt par une certaine pudeur que par la réalité des choses insinuée de plus d'une manière, ils s'appliquent à l'identifier comme épouse ou encore comme mère ou fille de Hattusili¹⁸. En dépit du fait

¹⁵ Comme l'avait déjà observé S. de Martino, “Hattusili I e Hastayar : un problema aperto”, *OA XXVIII* (1989), p. 24 : “Tutto il testamento rivela una composizione estremamente accurata con il ricorso a moduli espressivi di carattere retorico o la ripresa di *topoi* letterari...”.

¹⁶ H. C. Melchert, “Death and the Hittite King”, *Perspectives on Indo-European Language, Culture and religion, Studies in Honor of Edgar G. Polomé* (JIES Monograph n° 7). McLean 1991, p. 183, qui va jusqu'à soupçonner le scribe “d'indiscrétion”.

¹⁷ Ce qui est envisagé furtivement par certains spécialistes, ainsi Melchert, *Studies Polomé* 1991, p. 185.

¹⁸ Ces trois identifications qui remontent aux premiers éditeurs de notre texte, V. F. Sommer et A. Falkenstein, *Die hethitisch-akkadische Bilingue des Hattusili I*. Munich 1938 : “Hastajar so gut wie

qu'aucune des trois solutions n'est point satisfaisante. Qu'on ne se trompe guère sur ce témoignage d'affection, qu'on ne se laisse pas attendrir par lui : il vise avant tout à élever une concubine au rang de l'épouse afin de satisfaire tant bien que mal aux règles traditionnelles de succession. Car, maniant avec brio l'art des non-dits et des sous-entendus, les mêmes rédacteurs font comprendre que Mursili était bel et bien le fruit de cet amour tardif¹⁹. Sans se douter à quel point, des millénaires plus tard, ils donneront du fil à retordre aux spécialistes peu initiés à la lecture en filigrane.

Formulées de manière pour ainsi dire codée, les exhortations que le roi adresse à Hastayar, humbles et insistantes à la fois, répercutent selon toute probabilité une ou, plutôt, deux croyances funéraires héritées. Après lui avoir demandée de rester à ses côtés et de laver son corps, tâches qui normalement reviennent à une épouse, Hattusili profère une autre recommandation - sibylline pour nous car allusive - mais pas pour autant moins évocatrice pour ceux à qui ce testament était destiné : une fois mort, Hastayar aura à le tenir sur sa poitrine afin de le protéger dans la terre. Ces paroles du roi peuvent s'interpréter en effet comme une invitation à le suivre dans la mort, voire à se soumettre à la pratique traditionnelle dite de *suttee*, bien attestée à date ancienne dans l'ensemble du monde indo-européen²⁰. Pratique qui s'appliquait principalement aux concubines des grands personnages alors que l'Inde védique où elle s'était institutionnalisée, en a fait la théorie : la femme qui s'y soumet accédera au ciel de son époux et se trouvera ainsi promue au même rang que lui.

De cette coutume les textes hittites trouvés jusqu'à présent ne font pas écho ce qui laisse présager qu'elle était déjà sortie de l'usage à l'époque de leur rédaction mais sans pour autant disparaître des mémoires. Cet état de choses expliquerait également pourquoi Hattusili, tout en incitant Hastayar à renouer avec les pratiques ancestrales et à le suivre sur son chemin vers l'Au-delà, la met en garde de ne pas consulter les « Vieilles » à ce sujet. Ces deux propos qui ont posé et continuent à poser problème aux spécialistes, s'inscrivent, eux aussi, dans les subtilités rédactionnelles de ce document et s'éclairent mutuellement : ils allient en effet habilement l'appel aux sentiments et les protestations de fidélité aux vieilles traditions.

sicher Gemahlin Hattusili's." sont référencées chez S. de Martino 1989, pp. 1-2, qui, pour sa part, envisage favorablement chacune des trois ; toutefois la longue discussion qu'il consacre au statut de Hastayar ne le mène à aucune solution concluante. En dernier lieu H. Klengel, *Geschichte des Hethitischen Reiches*. Leiden 1999, p. 57, adopte l'avis général : "Hastayar, deren Status noch unklar ist" pour ajouter en note (112) : "Betrachtet als Gemahlin, Tochter oder sogar Mutter des Hattusili".

¹⁹ Cette réalité, de loin la plus probable, n'ayant pas été prise en compte, les hypothèses concernant le statut de Mursili ont fait couler beaucoup d'encre ; elles sont discutées et référencées en dernier lieu chez G. Steiner, "Mursili I : Sohn oder Enkel Labarna-Hattusilis I ?", *UF* 28 (1996), pp. 561-618, 561, n. 1 pour l'hypothèse d'un petit-fils et pp. 562, n. 2 et 3 et 267, n. 27 et 28 sur les hypothèses d'un fils propre ou adoptif.

²⁰ L'hypothèse d'une pratique funéraire héritée avait été envisagée déjà par G. Pugliese Carratelli 1994, pp. 405-6, mais qui songe plutôt à un très ancien concept aryen commun répercuté dans Rigveda où la mort est perçue comme un retour de l'homme à la grande Terre-Mère.

Sur le plan grammatical, l'ablatif *tagnaz* dans l'expression *tagnaz pahsi* peut signifier dans ce texte qui est une copie récente aussi bien « protège-moi dans la terre »²¹ sens conforme à la version akkadienne (*ina eršetim*) que « protège moi de la terre »²². Le choix des spécialistes pour l'un ou l'autre sens avait été motivé, me semble-t-il, surtout en fonction de l'interprétation qu'ils cherchaient à donner à cette phrase. Toutefois, quelle que soit la valeur de l'ablatif *tagnaz*, l'exhortation du roi n'est certainement pas à comprendre au premier degré, c'est-à-dire comme une instruction concrète relative au mode de son enterrement. Comme je l'avais déjà proposé et comme l'avait proposé par la suite G. Pugliese Carratelli, il doit s'agir ici d'une figure métaphorique²³. En demandant à Hastayar de le protéger dans ou même de la terre, Hattusili fait encore allusion à une vieille croyance attestée chez la plupart d'ethnies indo-européennes. Croyance essentielle qui relève des rites de passage et concerne l'épreuve décisive du défunt dans sa conquête de l'immortalité : la purification qu'il doit effectuer dans la terre avant d'accéder aux cieux. Passage à issue incertaine, passage redouté - plus d'un texte en témoigne - au cours duquel se fait la libération de l'âme du corps, voire du spectre, et où l'accompagnement d'une épouse ou d'une concubine était susceptible d'apporter le réconfort nécessaire. Tel un tabou, ce concept du purgatoire souterrain qui est du ressort des puissances infernales, soit de « la déesse Soleil de la Terre et de tous les dieux de la Terre » n'est jamais mentionné directement. C'est de manière implicite mais non moins explicite qu'il est représenté aussi bien dans les rites funéraires que dans l'iconographie²⁴.

C'est dans les traditions scandinaves, plus exactement dans l'épisode des poèmes eddiques concernant la mort du prince héroïque Helgi²⁵ que se dessine sans doute le parallèle le plus proche à l'appel adressé par Hattusili à Hastayar : tué dans un duel, Helgi, alors qu'il

²¹ Ces deux emplois (*loci* et *separationis*) de l'ablatif en hittite moyen et récent sont discutés chez F. Starke, *Die Funktionen der dimensionalen Kasus und Adverbien im Althethitischen*. (StBoT 23). Wiesbaden 1977, pp. 95-97 et 103.

²² Pour justifier le désaccord avec la version akkadienne, on a envisagé que le scribe hittite aurait remplacé ici comme ailleurs *ištu* par *ina*, cf. J. de Kuyper, "Jusqu'à ce que la mort nous sépare. Responsabilités funéraires d'une reine hittite", *Akkadica* 50 (1978), p. 24.

²³ Masson, *Les Douze dieux*, p. 55 et Pugliese Carratelli, *La parola del passato* XLIX (1994), pp. 405-6 pour qui la rédaction de ce passage s'inspirerait d'un "modèle littéraire" hérité et fait penser à un vieux chant religieux indien.

²⁴ Ce concept dans les traditions indo-européennes ainsi que ses survivances chez les Hittites est analysée chez Masson, *ibid.*, pp. 41 sqq., 64-66 et pour l'iconographie 73-74 ; plus récemment, discussion concise chez Th. P. J. van den Hout, "Death as a Privilege, The Hittite Royal Funerary Ritual, Hidden Futures", *Death and Immortality in Ancient Egypt, Anatolia, the Classical, Biblical and Arabic-Islamic World*. J. M. Bremer - Th. P. J. van den Hout - R. Peters éd. Amsterdam 1994, pp. 41 sqq. et *idem*, "Tombs and Memorials : The (Divine) Stone-House and Hegur Reconsidered", *Papers in Honor of H.G. Güterbock*. K. Aslihan-Yener - H. A. Hoffner Jr. éd., Winona Lake, Indiana 2002, p. 80 et n. 42, qui envisage également un passage sous la terre du roi hittite défunt : "...and immediately after his death the ruler may even, at first, have temporarily descended into the Netherworld".

²⁵ Poèmes traduits chez R. Boyer - E. Lot-Falck, *Les religions de l'Europe du Nord*. Paris 1974, pp. 225 sqq. et qui comporteraient, selon ces auteurs, p. 235, "l'affabulation ultime de motifs très anciens".

réside encore sous la terre, voire dans la terre, à l'état de fantôme dont l'âme est en peine appelle sa femme Sigrún en aide²⁶ :

« Va-t-en dehors, Sigrún,
De Savafjöll,
Si tu as envie de trouver
Le prince de ton peuple ;
Ouvert est le tertre,
Helgi est arrivé !
Blessures béantes dégouttent,
Le roi t'a priée,
De venir étancher
Les gouttes des blessures.»

Après cette rencontre seulement, après avoir reçu le réconfort de son épouse qu'il tient dans ses bras, Helgi va monter au ciel.

A la lumière de ces exégèses les deux sollicitations que Hattusili adresse à la dame Hastayar, en l'occurrence de le tenir sur sa poitrine et de le protéger dans la terre, dévoilent non seulement leur signification mais montrent aussi et surtout une cohérence à la fois l'une par rapport à l'autre et par rapport à un faisceau de croyances héritées relatives aux rites de passage. Elles mettent également en évidence la logique et l'objectif de ce propos ultime au sein d'un document politique dont la rédaction composite, parfaitement articulée et judicieusement formulée, revenait sans doute à celui dont elle était destinée à servir la cause : Mursili 1^{er}²⁷.

²⁶ *Ibid.* p. 231.

²⁷ Comme l'avait déjà envisagé très justement M. Liverani, "Storiografia politica hittita – II. Telebinu, ovvero : della solidarietà", *OA* 16 (1977), dans une phrase brève, p. 115 n. 35 : "Intendo dire che il vero 'autore' del testamento di Hattusili deve essere considerato Mursili".